Blaye
Étoile & Clé de l'Aquitaine

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-cinq le 25 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 18 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :
M. BALDES, Maire.
Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD , M. SERAFFON, Adjoints, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. ELIAS, Mme THEUIL, Mme BAUDERE, M. EYMAS, M. WINTERSHEIM, M. MOINET, M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:
Mme HIMPENS à M. BROSSARD, Mme PAIN-GOJOSSO à M. SERAFFON, M. CARDOSO à Mme GIROTTI, Mme HOLGADO à M. CARREAU, Mme SENTIER à Mme SARRAUTE

Etaient excusés:
Mme DUBOURG, M. RENAUD, Mme SANCHEZ

Etaient absents:
M. DURANT, Mme LUCKHAUS

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. ELIAS est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27
Conseillers présents : 17
Conseillers votants : 22

Pour : 19
Contre : 2
Abstention : 1

6 – SMICVAL- CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE TERRAINS PUBLICS POUR L'IMPLANTATION DE COLONNES AÉRIENNES - AUTORISATION DU MAIRE À SIGNER

Le Conseil Municipal délibère à la majorité

Dans le cadre du déploiement du nouveau système de collecte des déchets, le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation des Déchets du Libournais Haute-Gironde (SMICVAL) procède à l'installation de bornes d'apport collectifs qu'il est nécessaire d'implanter sur différents sites du territoire communal.

En ce sens, il convient de signer une convention entre la mairie de Blaye et le SMICVAL afin de définir les modalités de mise à disposition des terrains communaux. Cette convention définit les obligations réciproques notamment une mise à disposition gratuite des terrains pour une durée de 10 ans (durée reconductible tacitement).

Le SMICVAL aura également à sa charge l'achat, la fourniture et les travaux d'implantation des colonnes aériennes et cache-bacs de restes alimentaires ainsi que l'entretien, la maintenance de ces équipements et le nettoyage des éventuels dépôts en pied de borne.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents y afférents.

La commission n°5 (Médiation Citoyenne / Aménagement Public De Proximité) s'est réunie le 17 mars 2025 et a émis un avis favorable.

Fait et adopte à la majorité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 28/03/25
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-20250325-74707-DE-1-1

Le secrétaire de séance,
Monsieur Stéphane ELIAS

MAIRIE DE BLAYE 33390 (Gironde)

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE

MAIRIE DE BLAYE 33390 (Gironde)